

## Jean-Baptiste André Godin au maire de Guise, 4 novembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation2 p. (174r, 175r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au maire de Guise, 4 novembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51872>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 novembre 1885](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

RésuméGodin assure au maire de Guise que la Société du Familistère subvient aux besoins des 1 750 personnes qui habitent dans « ses palais » et qu'aucune d'elle ne peut ni ne doit rien demander au bureau de bienfaisance de la ville de Guise.

Notes

- La lettre est signée : « L'administrateur-gérant de la | Société du Familistère | Godin ».
- La lettre est reproduite dans le numéro du 8 novembre 1885 du journal *Le Devoir* (p. 700) [en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/718/100/835/0/0>, consulté le 4 novembre 2023].

## Mots-clés

[Œuvres de bienfaisance](#)

Personnes citées[Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère 4 Novembre 1839 174

A Monsieur le Maire de la ville de Guise.

Monsieur le Maire,

Votre société a reçu notre lettre du 3<sup>rd</sup> avec l'extrait de la délibération du Bureau de bienfaisance que vous avez bien voulu lui communiquer.

J'ai l'honneur de vous répondre que la société du Familistère assurant le nécessaire à l'existence aux 1.770 personnes qui habitent les palais de la 1<sup>re</sup>, aucune de ces personnes ne peut ni ne doit rien demander au Bureau de bienfaisance. Si deux ou trois reuves ont reçu des secours de ce bureau en raison de l'ancienneté de leurs familles à Guise, ce qui leur aurait valu une attention particulière de l'assistance publique, c'est à celle-ci même qu'il appartient de juger si elle doit leur continuer ces secours. La 1<sup>re</sup> du Familistère fait assez de sacrifices afin d'aider les familles pauvres en dehors de

son sein pour ne pas laisser dans le  
besoin celles qu'elle a près d'elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,  
l'assurance de notre respect

L'administrateur-gérant de la  
Société du Familistère

Gautier